

Lipson, Charles. *Standing Guard : Protecting Foreign Capital in the Nineteenth and Twentieth Centuries*. Berkeley (Cal.), University of California Press, 1985, 351 p.

Patrick James

Volume 17, numéro 2, 1986

Les Amériques latines dans le système mondial 1954-1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702023ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702023ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

James, P. (1986). Compte rendu de [Lipson, Charles. *Standing Guard : Protecting Foreign Capital in the Nineteenth and Twentieth Centuries*. Berkeley (Cal.), University of California Press, 1985, 351 p.] *Études internationales*, 17(2), 465-467. <https://doi.org/10.7202/702023ar>

décentralisation mise en branle en 1968. Le « nouveau mécanisme économique » a subi beaucoup d'altérations depuis sa mise en application mais il est toujours en place et s'est vu renforcer par le nouveau système de prix mis en vigueur au début des années 80. L'expérience hongroise en offrant aux entrepreneurs privés la possibilité de créer des petites entreprises continuera d'exercer un attrait particulier et les expressions pour la décrire ne manqueront pas. C'est ainsi que l'auteur parle d'un « socialisme d'entreprise » sous la haute surveillance du centre... Qu'il est difficile de décentraliser !

Oui, il y a la Yougoslavie mais, on le sait c'est un cas à part. Il y a déjà plusieurs années que l'on se demande si l'on doit toujours considérer ce pays parmi les économies socialistes. Pour nous éclairer sur l'évolution du système et sur la situation économique on nous offre un article d'Hugues Sachter qu'il faut lire très très attentivement pour tirer ici et là des éléments de réponses à nos interrogations. Les longs et touffus paragraphes rédigés dans un style abstrait laissent le lecteur sur son appétit. Il en va autrement avec une dernière contribution, celle de Krystyna Szymkiewicz, qui, sur la crise polonaise, s'interroge sur la réalité et l'avenir. Le sujet a lui aussi fait l'objet, ces dernières années, pour les raisons que l'on connaît, l'objet d'une abondante littérature. Mis à part le fait que l'auteur ait cru nécessaire de décrire à deux occasions les grandes lignes du modèle stalinien qu'ont hérité les Polonais comme les autres démocraties populaires au lendemain de la guerre, les informations transmises éclairent beaucoup sur tout ce qui s'est passé ces dernières années au pays de Leich Walesa. Là aussi on parle de réformes économiques et comme on le fait habituellement on leur attribue une date comme pour les automobiles ou les grands crus. Alors pour la Pologne celle qui nous intéresse c'est celle de 1982. Fera-t-elle vérifier à son tour l'adage voulant que « plus ça change plus c'est pareil » ? L'auteur ne cache pas ses espoirs en associant la réforme à la règle des « trois A » pour : autonomie, autofinancement et autogestion. Mais les accrocs en ce qui regarde la politique des prix et les facteurs d'incitation auprès des entreprises

sont si nombreux que l'on ne peut échapper au scepticisme. Il est vrai qu'en matière d'économie socialiste les illusions sont chose du passé.

André JOYAL

*Département d'économie  
Université du Québec à Trois-Rivières*

LIPSON, Charles. *Standing Guard: Protecting Foreign Capital in the Nineteenth and Twentieth Centuries*. Berkeley (Cal.), University of California Press, 1985, 351 p.

Ce volume se distingue par l'abondance de ses recherches et par l'application imaginative des théories propres au domaine de l'économie politique internationale. Les thèmes qui sont au coeur de l'ouvrage de Lipson sont « la garantie des capitaux étrangers et le processus de réglementation internationale » (xvi). Après un aperçu du système international, l'auteur divise son analyse en deux parties. La première a trait aux déterminants internationaux de la garantie des investissements alors que la seconde traite du train de mesures d'un État particulier relativement à ses investissements étrangers.

La première partie traite de l'évolution des règlements sur les biens étrangers au cours des deux derniers siècles, et s'attache tout particulièrement aux investissements en Amérique latine. L'histoire de la protection des investissements débute avec l'avènement du principe de dédommagement total en cas de saisie de biens étrangers. Grâce à sa puissance navale écrasante, le Royaume-Uni imposa un régime fondé sur le dédommagement complet. Il faut noter toutefois que les interventions militaires de la Grande-Bretagne au dix-neuvième siècle ont généralement été déclenchées par des violations flagrantes du droit international. Les autorités britanniques étaient d'avis que le fait de libérer des propriétaires de titres en défaut inciterait « à des investissements encore plus imprudents à l'avenir. » (p. 45) Entre autres exemples d'auto-modération, Lipson cite le cas de l'instabi-

lité au Pérou qui persista jusqu'en 1844. Sollicitude de rétablir l'ordre, le gouvernement britannique refusa, conscient qu'une riposte extrême n'augmenterait pas les chances de stabilité à long terme et de responsabilité sociale.

L'exemple précédent illustre l'un des principes centraux du modèle de Lipson relatif aux relations internationales au chapitre des biens: la compatibilité des mesures étatiques et des préférences des entreprises. Si les investisseurs ont toujours voulu une certaine protection, ils ont également toujours jalousement gardé leur indépendance. Les interventions à l'époque de l'hégémonie britannique étaient marquées par la mesure, les dirigeants politiques espérant ainsi minimiser les confusions et les hommes d'affaires préférant généralement cette formule.

Les relations internationales au chapitre des biens ont changé avec la fin de la suprématie britannique à l'issue de la Première Guerre mondiale. Pendant l'Entre-deux-guerres, des expropriations se sont produites en Turquie, en Europe de l'Est et surtout en Union soviétique. D'après Lipson, il est devenu difficile « de faire appliquer les règles patrimoniales en l'absence d'une hégémonie. » (1984) Les États-Unis protégeaient bien les investissements étrangers en Amérique latine qui demeuraient relativement stables, mais ils ne reprirent pas à leur compte les responsabilités appliquées par le Royaume-Uni. L'hégémonie ou son absence passe donc pour un déterminant international essentiel du droit patrimonial.

Après la Deuxième Guerre mondiale, les États-Unis ont accédé au rôle d'hégémonie, et se sont retrouvés confrontés avec des enjeux beaucoup plus ardues que les Britanniques au siècle précédent. Si les expropriations en Iran, en Égypte et au Guatemala au cours des années 1950 ont été des actes isolés, elles traduisaient l'émergence d'un nationalisme populaire. D'ailleurs, les multinationales d'autres pays développés créaient une concurrence plus ardue. Chacun de ces phénomènes a progressivement sapé la capacité des États-Unis d'imposer un régime anti-expropriation. Le premier affaiblissait les normes internationales

existantes contre la confiscation alors que le deuxième rendait plus difficile que jamais la création d'un front coordonné des investisseurs contre les expropriateurs.

Dans ces nouvelles circonstances, les menaces contre les capitaux étrangers ont gagné en spécificité, ce qui a eu pour effet « d'isoler les investisseurs et de rendre toute coalition difficile. » (p. 182) Des restrictions telles que les ventes forcées, la discrimination fiscale et les quotas d'exportation menaçaient des entreprises prises individuellement et non pas les pays tout entier. De quelle façon les sociétés ont-elles réagi?

Dans la deuxième partie, Lipson élabore une réponse à propos d'un État très important, les États-Unis. Après avoir analysé le contexte intérieur de la politique américaine après la Deuxième Guerre mondiale, il a constaté que les changements de législation et leur mise en oeuvre « étaient conformes aux choix des entreprises. » (p. 203) À l'origine, les multinationales appuyaient des lois anti-expropriation musclées, et leurs pressions ont donné lieu à l'adoption en 1962 de l'amendement Hickenlooper, au libellé énergique. Par la suite, les entreprises ont pris conscience du besoin de réagir à certaines menaces particulières, contre lesquelles la législation anti-expropriation n'avait qu'une utilité restreinte. L'autonomie devint moins importante que la sécurité. Les garanties anti-expropriation ont peu à peu gagné l'approbation générale, et l'amendement de 1962 a été révoqué à la demande générale des entreprises.

Si la preuve d'un rapport entre les choix des entreprises et l'évolution des régimes de biens internationaux semble irrésistible à long terme, l'analyse pose certaines difficultés. Une présentation plus explicite du modèle de Lipson aurait été utile. Ses structures essentielles – l'hégémonie, l'action collective, les préférences des sociétés etc. – n'ont malheureusement pas servi à l'élaboration d'une série de propositions logiquement liées. Au lieu de quoi les éléments du modèle sont présentés de manière séquentielle pour expliquer l'évolution du régime. Cela ne permet pas facilement de discerner l'importance relative des agents causatifs, notamment en ce qui a trait aux

sources de changement intérieur et international.

Un autre problème tient à l'analyse des mesures collectives parmi les investisseurs. Nous avons déjà parlé de la concentration du pouvoir et de la protection accrue que cela exerce sur les capitaux. Or, les hypothèses propres à la logique du train de mesures collectives ont pour la plupart été laissées à l'écart de l'analyse. Une étude plus approfondie de la nature du bien public (garantie des investissements), des incitations à la collaboration entre États, du problème des États resquilleurs et des propositions auxiliaires auraient sans doute permis de mieux comprendre le sujet. En fait, cet argument a trait au manque de détails dans la présentation du modèle.

Tout bien pesé, il s'agit d'un ouvrage très intéressant. La recherche est abondante de par son champ d'action et l'analyse est très convaincante. *Standing Guard* est un livre qui intéressera ceux qui tiennent à en savoir plus sur la politique des investissements étrangers, ainsi que ceux qui s'intéressent de manière générale aux relations internationales.

Patrick JAMES

Département de science politique  
Université McGill, Montréal

TIMBERLAKE, Michael (Ed.), *Urbanization in the World-Economy*. Orlando (Flo.), Academic Press, 1985, 404 p.  
Academic Press, 1985, 404 p.

Ce n'est pas le moindre attrait de la théorie de l'économie-monde que de se prêter à de nombreuses applications. On peut l'utiliser comme base ou tremplin à partir duquel il est possible de faire apparaître des phénomènes nouveaux ou, comme pour ce livre, des interprétations nouvelles d'un phénomène ancien. Plus souple que l'analyse de la dépendance dont elle est le rejeton le plus connu, l'analyse du système-monde souffre cependant d'imprécision, gênante pour qui cherche une analyse convaincante plutôt que des réflexions

générales relevant d'une philosophie de l'histoire.

On doit admettre que la plupart des chercheurs se situant dans cette perspective ressentent la difficulté. La structure générale du livre le démontre: les quinze chapitres sont regroupés en quatre sections dont les deux premières, c'est-à-dire le tiers de l'ouvrage, se consacrent à des réflexions explicitement conceptuelles. De façon générale, les interrogations portent sur la notion de division internationale du travail, sur les frontières spatio-temporelles de l'économie-monde capitaliste et sur les rapports que celle-ci entretient avec le secteur dit « informel », que les auteurs s'entendent pour considérer comme caractéristique des villes de la périphérie. Deux chapitres de cette portion théorique de l'ouvrage sont consacrés aux hiérarchies urbaines et abordent une intéressante critique de la définition et des causes de la macrocéphalie urbaine (*"urban primacy"*).

Le titre de la troisième partie – « implications régionales » – indique bien les positions anti-empiristes des auteurs qui, malgré la vocation descriptive de leurs articles, consacrent tous un espace respectable aux réflexions méthodologiques. On peut aussi voir dans le titre de cette section une démonstration de la thèse essentielle de la théorie de l'économie-monde: la planète est (plus ou moins) intégrée dans des circuits économiques unifiés; les sous-régions, les États-nations qui en font un tout complexe et contradictoire seront *d'abord* déterminés par l'ensemble global auquel ils participent. Trois des articles de cette section s'attachent donc à explorer les liens existant entre la hiérarchie urbaine marquant des pays particuliers (Guatemala, Australie de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, Corée et Philippines) et la place de ces États dans l'ensemble mondial. Le quatrième article cherche à comprendre les efforts de développement de la Thaïlande et la transformation des rapports ville-campagne qu'ils provoquent comme des tentatives des élites pour reproduire leur contrôle sur la société. Enfin, le dernier chapitre traite des rapports entre la mobilité du capital et les migrations de travailleurs vers les pays développés; il cherche à appliquer la notion de « périphérisation du centre ».